

144ème Assemblée générale de l'Union Interparlementaire :

Nusa Dua-Bali-Indonésie du 20 au 24 Mars 2022

Conseil National de la Transition Guinéenne

Communication :

Monsieur le Président de l'UIP,

Monsieur le Secrétaire Général de l'UIP,

Mesdames et Messieurs les Président et Présidente des différents parlements présents dans cette salle,

Chers délégués

A l'entame de mon propos, je voudrais saluer au nom du Président du Conseil National de la Transition et des Conseillers Nationaux de la Guinée, les autorités Indonésiennes, la Présidente du parlement Indonésien et les organisateurs de l'UIP pour l'accueil chaleureux et le cadre agréable qu'ils nous ont offert pour la réussite de cette 144^{ème} Assemblée Générale.

Chers parlementaires, pour aborder le sujet qui nous réunit ici, je commencerai par rappeler que mon Pays la Guinée est l'un des pays de l'Afrique de l'Ouest les plus riches en ressources du sous-sol notamment la bauxite et l'or. A cet égard, ces dernières années elle est devenue la ruée des entreprises minières qui se livrent à une exploitation anarchique engendrant ainsi une dégradation abusive de notre environnement. Ce qui dénote l'intérêt particulier que nous accordons aux thématiques liées au réchauffement climatique.

A l'instar de tous les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, la Guinée fait face depuis les années 1970 à de nombreuses perturbations et variabilités climatiques qui se manifestent par des inondations précoces et fréquentes, des perturbations du régime hydrologique des chenaux de marées, des baisses de niveau des nappes phréatiques, des tarissements des cours d'eau, etc. Le changement climatique touche ainsi tous les secteurs de développement du pays. Ces aléas climatiques sont aggravés par les facteurs anthropiques qui menacent la survie des populations (dégradation des écosystèmes forestiers et pratiques agricoles non durables, exploitation minière industrielle et artisanale généralisée, élevage extensif, pêche illicite non déclarée, dégradation des têtes de source et des berges, etc.).

C'est pourquoi, elle a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto respectivement en 1993 et 2005. Elle a, depuis, élaboré des stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques, parmi lesquelles sa Communication Nationale Initiale (CNI) et sa Seconde Communication Nationale (SCN), son Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), la Stratégie Nationale sur les Changements Climatiques, la Contribution

Déterminée au niveau Nationale (CDN 2015), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 2020).

Elle est actuellement engagée dans le processus d'élaboration de sa Troisième Communication Nationale (TCN) et de son Plan National d'Adaptation (PNA), qui devraient respectivement être achevés en 2023 et 2024.

Pour rappel, l'idée d'élaboration des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) est née lors de la 19^{ème} session de la Conférence des Parties (COP 19) tenue à Varsovie en novembre 2013. Les pays Parties se sont engagés à préparer leur Contribution Déterminée au niveau National (CDN) avant la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) qui s'est tenu à Paris en 2015.

Ces contributions déterminées au niveau National (CDN) qui ont été élaborées par les pays devraient servir de rapport clé aux négociations devant aboutir à un Accord sur le climat en 2015 à Paris. Un Accord qui permet à la Guinée :

- d'avoir un accès facile aux données scientifiques sur l'évolution du climat ;
- de contribuer aux efforts de réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre ;
- d'être éligible au(x) mécanisme(s) de financement institué dans le cadre de l'Accord de Paris pour appuyer les pays membres, surtout les Pays les Moins Avancés (PMA), dans la mise en œuvre de leurs programmes et projets qui feront l'objet de soumission au Fonds Vert pour le Climat et/ou au Fonds de l'Environnement Mondial.

ENGAGEMENTS :

La République de Guinée, après avoir ratifié l'Accord de Paris le 22 avril 2016, a réaffirmé et renforcé son engagement à contribuer à la riposte mondiale contre la menace des changements climatiques à travers la révision de sa CDN soumise en 2015.

La CDN de la République de Guinée prévoit une réduction relative des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2030 dans différents secteurs de l'économie par rapport aux émissions projetées. Elle est constituée d'une contribution inconditionnelle (CDN) et d'une contribution conditionnelle (CDN+).

La République de Guinée établit son objectif inconditionnel (CDN) à 20% de réduction de ses émissions brutes en 2030 par rapport au scénario tendanciel. L'objectif conditionnel (CDN+) s'établit à 49% par rapport au scénario tendanciel.

Pour atteindre ces objectifs, dix (10) engagements sont inscrits dans la CDN de la République de GUINEE. Sept (7) dans l'Atténuation et Trois (3) dans l'Adaptation.

➤ **Les Engagements d'Atténuation :** En termes d'engagement d'atténuation des effets d'émission de gaz à effet de serre, la Guinée s'est engagée à :

- Exploiter de façon prioritaire les gisements d'énergies renouvelables pour la production d'électricité ;
- Placer le secteur minier sur une trajectoire net zéro émission à l'horizon 2040 ;
- Améliorer l'efficacité du système de transports national ;
- Collecter et valoriser les déchets urbains ;
- Moderniser le secteur du bois énergie et placer les réponses aux besoins de cuisson sur une trajectoire renouvelable ;
- Freiner d'urgence la déforestation à travers une gestion durable des forêts et l'augmentation des surfaces protégées ;
- Placer le secteur agricole sur une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050.

➤ **Les Engagements d'Adaptation :** Concernant les engagements d'adaptation, la Guinée s'est engagée à :

- Préserver, pour le bénéfice des populations guinéennes et de la région ouest-africaine, la qualité et la quantité des ressources en eau de surface, à travers la mise en œuvre effective de la Politique Nationales de l'Eau ;
- Mettre en place les mesures nécessaires à la protection, la conservation et la gestion des écosystèmes, la redynamisation des activités économiques et le renforcement de la résilience des populations de sa zone côtière ;
- Accompagner les efforts d'adaptation des communautés rurales pour un développement des techniques agro-sylvo-pastorales qui permettent à la fois de poursuivre leurs activités et de préserver les ressources sur lesquelles elles s'appuient.

Selon les premières estimations, les coûts de mise en œuvre des engagements s'élèvent d'ici à 2030 à :

- Environ 15 milliards USD pour l'atténuation ; et
- Environ 1 milliard USD pour l'adaptation.

Insuffisances :

Dans le cas de la République de Guinée, le coût total de l'inaction climatique face à ces impacts se situerait entre **1,91 milliards USD** et **4,37 milliards USD** à l'horizon **2050**.

A cela, s'ajoute le Manque de soutien de la communauté internationale pour faire face aux besoins urgents d'adaptation du pays ;

Ainsi que des Difficulté d'accès au financement du Fonds Vert Climat.

Plaidoyers :

La levée de ces moyens massifs passera par une diversité de sources de financements publics (budget national, financements climat publics bilatéraux et multilatéraux) mais également privés, compte tenu des secteurs économiques ciblés par la CDN (mines, énergie, foresterie).

La République de Guinée en appelle donc, au soutien technique et financier de la communauté internationale pour faire face aux engagements contenus dans sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Recommandations à l'endroit de l'UIP :

En termes de recommandation, le conseil national de la transition qui fait office de parlement en Guinée, recommande à l'Union Interparlementaire :

De s'impliquer dans les études d'impact environnemental notamment dans les pays subsahariens où les exploitations minières sont faites sans aucun respect des normes environnementales.

De faciliter la coopération bi et multilatérale entre les pays membres de l'UIP, du parlement afin que les plus grands producteurs de gaz à effet de serre soutiennent les pays pauvres et victimes du poids de leur pollution ;

De soutenir la mise en place des petites industries de recyclage et de transformation de déchets plastiques dans les pays pauvres membres de l'Union ;

De mettre en place une résolution au sein de l'union interdisant la production des emballages plastiques dans les pays membres.

Je ne saurai terminer mon intervention, sans vous rappeler que La République de Guinée participe à cette 144^{ème} assemblée générale dans un contexte de régime exceptionnel.

En effet, depuis le 05 Septembre 2021, la Guinée est dans une transition conduite par le Comité National du Rassemblement pour le développement (CNRD), qui à sa tête le Colonel Mamady DOUMBOUYA, Président du CNRD, Chef de l'Etat.

Dès sa prise de pouvoir, le CNRD s'est inscrit dans la logique d'une refondation de notre Etat et une réforme constitutionnelle et institutionnelle. C'est dans cette optique que les organes de la transition en général et le Conseil National de la Transition CNT en particulier représentant l'organe législatif de la transition ont été mis en place.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte du haut de cette tribune du parlement des Parlements mondiaux pour lancer un appel à l'ensemble des invités ici présents d'accompagner la Guinée pour la réussite de cet autre Grand Rendez-vous de l'histoire de notre pays pour un retour normal et apaisé à l'ordre Constitutionnel.

Je vous remercie